

DEC 2024 12 12 020

DÉCISION DU MAIRE PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Place Jean-François OBEZ

Monsieur le Maire de la commune d'Ornex,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération D2024 16 05 059 du 16 mai 2024 portant délégation du conseil municipal au Maire ;

VU le code de la commande publique ;

VU le Budget Primitif 2024 ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre du projet de promotion immobilière de l'Orée des Chênes, la commune a acquis l'emprise foncière d'une place publique, dénommée « Place Jean-François OBEZ », et que cet espace requiert désormais des travaux d'aménagement.

CONSIDÉRANT qu'une consultation a été menée sur la plateforme des acheteurs publics de l'Ain et que 3 entreprises ont répondu : Cabinet UGUET, ATGT Ingénierie et JD BE.

VU l'examen des critères de sélection des offres et négociation avec les candidats, la commission MAPA qui s'est réunie le 10 décembre 2024 a validé le classement suivant :

Participants	Coût HT taux rémunération %	Valeur prix /40	Valeur technique /60	Note totale /100	Classement
Cabinet UGUET	24 300 € / 6,075%	28	46	74	3
ATGT Ingénierie	21 920 € / 5,48%	31	50	81	1
JD BE	17 200€ / 4,30%	40	37	77	2

CONSIDÉRANT que la société ATGT Ingénierie est la mieux disante.

DÉCIDE

DE RETENIR le classement des offres proposé et d'attribuer le marché de mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place Jean-François OBEZ à la société ATGT Ingénierie pour un taux de 5,48% soit un montant de 21 920,00 € HT soit 26 304,00 € TTC ;

Fait à Ornex, le 12 décembre 2024

Le Maire
Olivier GUICHARD

Certifié exécutoire le : 12 décembre 2024
Affiché le : 12 décembre 2024

Olivier GUICHARD
Maire



La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et il sera procédé à son affichage.

La présente décision est transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Gex
- Monsieur le receveur de la collectivité

chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision